

CALCUL DES INDICATEURS

L'analyse des données sur l'exercice concerné nous permet de déterminer les notes suivantes pour les indicateurs :

- > Indicateur 1 : Indicateur d'écart de rémunération

Incalculable

- > Indicateur 2 : Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Note obtenue : 35/35

- > Indicateur 3 : Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Incalculable

- > Indicateur 4 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Note obtenue : 5/10

CALCUL DES INDICATEURS : NOTE

L'entreprise a donc obtenu la note de 40 points sur un maximum de 45 points calculables.

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de proportionnalité.

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75 points.

CALCUL DE L'INDEX EGALITE F/H

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	0	40	INCALCULABLE	0	
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	1,6	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
Total des indicateurs calculables				45	40
INDEX (sur 100 points)				100	INCALCULABLE